

tenue par Madame GHISU-DEPARIS, Président(e) du Tribunal
En présence de Madame VINSONNEAU, Greffière

15 heures 00

01)	DOSSIER N° 2603024	RAPPORTEUR: Madame Véronique GHISU-DEPARIS
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire COLLECTIVITES : Demande de suspension d'une décision implicite refusant la convocation des nouveaux membres d'un syndicat en vue de l'installation (référé déferé suspension)

Nom des parties

Demandeur PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Défendeur SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BLÂMONT

Représentants des parties

Monsieur le Préfet

Arrêté le 01/09/2026

La présidente du tribunal